INFO ELECTIONS CNRACL

Fédération CGT des Services Publics

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale

n°1 du 25 novembre 2026

Les élections sont ouvertes depuis le 23 novembre 2026 à 10h00

Les exprimé·es à 10h00 le 25 novembre 2026

J-15

24 novembre à 10h00	INSCRIT·ES	EXPRIMÉ·ES	PARTICIPATION
CNRACL - Personnels en activité : collège 5	2 473 437	37 021	1,50 %
CNRACL - Personnels en retraite : collège 6	1 647 259	13 071	0,79 %
Total de la page	4 120 696	50 092	1,22 %

Nous avons bien reçu la confirmation qu'il est possible de faire campagne et de faire de la propagande pour le vote CGT à la CNRACL jusqu'au 10 décembre.

Voici le mail reçu de la responsable des élections CNRACL pour la Caisse des Dépôts :

Bonjour à tous,

Aucune disposition du décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la CNRACL et de l'arrêté du 9 mars 2026 organisant le scrutin de 2026 n'interdisent la propagande électorale pendant la période d'ouverture du vote.

L'interdiction prévue à l'article R. 211-113 du CGFP applicable à certaines élections professionnelles n'est pas applicable aux élections du CA de la CNRACL.

Il en résulte, que la propagande électorale pendant la période de vote n'est pas interdite s'agissant des élections au CA de la CNRACL.

Elle reste néanmoins soumise au respect des principes généraux liés à la sincérité du scrutin (par exemple, interdiction de tract diffamatoire ou injurieux) et d'égalité entre les listes.

Cordialement,

Caisse des Dépôts GROUPE

Directrice de projets transverses
Direction des politiques sociales
Direction du pilotage et de l'appui à la performance